



Communiqué

Pour diffusion immédiate
CNW code 37
Hebdos régionaux de Québec

Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain L'audience publique débute le 21 janvier 2025

Québec, le 8 janvier 2025 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Marie-Eve Fortin, présidente, et de Martin Lessard, commissaire, annonce le début de la première partie de l'audience publique sur le [projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain par la Société de projet B.V.H.2, s.e.n.c.](#) à compter du 21 janvier 2025 à 19 h au Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul, pavillon Jacques-St-Gelais-Tremblay. Elle se poursuivra le lendemain, le 22 janvier, à compter de 13 h 30. D'autres séances publiques pourraient avoir lieu selon les besoins du public et de la commission.

Date : À compter du 21 janvier 2025

Heure : 19 h

Endroit : Musée d'art contemporain de Baie Saint-Paul
Pavillon Jacques-St-Gelais-Tremblay
23, rue Ambroise-Fafard, Baie-Saint-Paul
aussi en direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du BAPE

Une audience en deux parties

L'audience publique est divisée en deux parties distinctes. La première partie a pour but de permettre aux participants et participantes ainsi qu'à la commission de poser des questions et de s'informer sur le projet. Elle se tient en présence de l'initiateur, la Société de projet B.V.H.2, s.e.n.c. et des personnes-ressources invitées à répondre aux questions soulevées.

Au moment de l'audience publique, toute personne intéressée pourra poser ses questions après s'être inscrite au registre disponible sur place et sur le site Web du BAPE, ou en laissant un message dans la boîte vocale au numéro sans frais 1 800 463-4732.

La deuxième partie de l'audience se tiendra à compter du 18 février 2025. Elle permettra à la commission d'enquête d'entendre toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire, commentaire, image commentée, ou de présentation verbale.

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#) et dans le [site Web du BAPE](#). Les documents peuvent aussi

être consultés à la bibliothèque René-Richard située au 9, rue Forget à Baie-Saint-Paul ainsi qu'au bureau municipal de Saint-Urbain localisé au 917, rue Saint-Édouard, aux heures d'ouverture de chaque institution. Les citoyens et citoyennes peuvent également communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, au plus tard le 20 mai 2025. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, [L'heure juste](#).



– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
581 925-0670 ou 1 800 463-4732
eolien-desneiges-charlevoix@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca